



AGENCE RÉGIONALE  
DE L'HOSPITALISATION  
LA RÉUNION - MAYOTTE

République Française

ARH- 139, rue Jean-Chatel, BP 2030  
97488 Saint-Denis Cédex  
Tél : 0262.97.93.60 - Fax : 0262.97. 93. 63  
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

### **ARRETE N° 201/ARH/2007**

Fixant le montant de la dotation des Missions d'Intérêt Général  
et d'Aide à la Contractualisation de la clinique Ste Clotilde pour 2007

#### **La directrice de l'agence régionale de l'hospitalisation,**

Vu le Code de la Sécurité Sociale et notamment ses articles L. 162-22-13, L. 162-22-15, R.174-22-1 et R.162-42-4 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L. 6115-3 ;

Vu le décret n°2005-336 du 8 avril 2005 fixant les listes des missions d'intérêt général ;

Vu la délibération de la Commission Exécutive en date du 11 décembre 2007 ;

### **ARRETE :**

Article 1er : Rappel de la composition de la dotation MIGAC de la Clinique Sainte Clotilde :

L'arrêté n°182 du 14 novembre 2007 fixait le montant de la dotation de Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation, mentionnée à l'article L.162-22-14 du code de la sécurité sociale, de la clinique Ste Clotilde pour 2007 à **1 963 544 €**. Elle se décompose de la manière suivante :

- |  |           |
|--|-----------|
| • Structure de prise en charge de la douleur chronique rebelle | 130 000 € |
| • Permanence d'Accès au Soins de Santé                         | 50 000 €  |
| • Dispositif d'annonce   | 55 000 €  |
| • Emploi d'assistants de recherche clinique                    | 50 000 €  |
| • Emploi de psychologues                                       | 35 000 €  |
| • Fractionnal Flow Reserve en cardiologie                      | 44 694 €  |
| • DU de soins palliatifs                                       | 50 000 €  |
| • Pérennisation d'une garde de cardiologie                     | 81 090 €  |
| • Soutien aux techniques innovantes et coûteuses : Ablatherm   | 193 000 € |
| • Soutien de l'activité d'IVG                                  | 19 272 €  |
| • Encadrement des stagiaires                                   | 66 381 €  |
| • Maintien de l'activité d'anesthésie                          | 360 000 € |
| • Maintien de la permanence pédiatrique                        | 54 750 €  |
| • Travaux urgents au bloc obstétrical                          | 48 345 €  |
| • Salariat des médecins en soins palliatifs                    | 169 000 € |
| • Soutien de l'activité de radiothérapie                       | 486 781 € |
| • Surcoûts Gamède  | 70 231 €  |

Article 2 : Augmentation de la dotation MIGAC de la Clinique Sainte Clotilde

Le montant de la dotation de Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation de la clinique Sainte Clotilde pour 2007 est abondé de 40 000 € :

- renforcement des consultations d'oncogénétique : 10 000 €,
- formation et mise en place de deux EPU : 30 000 €.

Article 3 : Modalités de versement

La dotation sera versée en une mensualité de 40 000 € au mois de décembre 2007.

Article 4 : Madame la Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et Monsieur le Directeur Général de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2007

La Directrice de l'Agence Régionale de  
l'Hospitalisation Réunion-Mayotte

Huguette VIGNERON-MELEDER